

**Mémorial**  **Memorial**  
du des  
**Grand-Duché de Luxembourg.** **Großherzogtums Luxemburg.**

Vendredi, 4 mars 1921.

N<sup>o</sup> 14.

Freitag, 4. März 1921.

Arrêté du 28 février 1921, concernant la répartition des subsides pour chemins vicinaux.

LE MINISTRE D'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT;

Vu l'art. 120 du budget des dépenses de l'exercice 1920;

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les subsides indiqués au relevé ci-après, se montant ensemble à 112.650 fr., sont accordés pour l'année 1920 aux communes y dénommées, dans l'intérêt de la construction, de l'entretien et de la réparation de chemins vicinaux.

**Art. 2.** Les mandats de paiement des subsides ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande appuyée d'une attestation des agents de l'administration des travaux publics, par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidés sont exécutés ou qu'au moins ils sont en voie d'exécution.

**Art. 3.** Les demandes et certificats prévus à l'art. 2 seront adressés à la Direction générale de l'intérieur par l'intermédiaire des commissaires de district.

Luxembourg, le 28 février 1921.

Le Ministre d'Etat,  
Président du Gouvernement,  
E. KAATZ.

Beschluß vom 28. Februar 1921, betreffend die Verteilung von Subsidien für Gemeinbewege.

Der Staatsminister,  
Präsident der Regierung;

Nach Einsicht des Art. 120 des Staatsausgabenbudgets von 1920;

Beschließt:

**Art. 1.** Die in dem nachstehenden Verzeichnisse erwähnten Subsidien, im Gesamtbetrage von 112.650 Fr., sind für das Jahr 1920 nachbenannten Gemeinden zum Bau und Unterhalt ihrer Gemeinbewege bewilligt.

**Art. 2.** Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subsidien werden den Gemeindeverwaltungen erst ausgehändigt auf ihr diesfälliges Gesuch, welches begleitet sein muß, von einer Bescheinigung der betreffenden Wegebeamten, wodurch letztere unter ihrer Verantwortung bezeugen, daß die subsidierten Arbeiten vollendet oder wenigstens in Ausführung sind.

**Art. 3.** Die in Art. 2 vorgesehenen Gesuche und Bescheinigungen sind durch Vermittlung der Distriktskommissare an die General-Direktion des Innern zu senden.

Luxemburg, den 28. Februar 1921.

Der Staatsminister,  
Präsident der Regierung,  
E. KAATZ.

*Relevé des subsides pour chemins vicinaux, accordés par arrêté du 28 février 1921.*

N° d'ordre	Noms des communes	Désignation des chemins	Affectations des subsides	Subsides accordés
<b>Ville de Luxembourg.</b>				
	Eich.	Beggen-Mouscherweg. Eich-Duderhof. Kirchberg. — Chemin près de l'école. Neudorf — Huosengrondchen. Chemins en général.	Élargissement. Élargissement et cylindrage. Mise en état. Redressement. Entretien.	250 250 200 200 500
	Hamm. Hollerich.	A l'intérieur de Pulvermühle. Boulevard de Hollerich.  Rue du cimetière à Hollerich. Rue Adolphe-Fischer. Rue Neuve. Rue Bel'Air. Rue Nilles.	Réparations. Établissement de bordures de trottoirs. Redressement. Mise en état. Élargissement. Nouvelle chaussée. Établissement de bordures de trottoirs.	200 400 200 200 200 600 400
	Rollingergrund.	Rue de l'Étang à Merl. Chemins en général. Chemins en général.	Mise en état. Entretien. Entretien.	300 700 500
<b>District de Luxembourg</b>				
<i>Canton de Capellen.</i>				
1	Bascharage.	Intérieur de Bascharage.	Scories.	400
2	Dippach.	Intérieur de Linger. Intérieur de Bettange. Intérieur de Dippach. Chemin de Schouweiler à Sanon.	Scories. Pierraille. id. Chaussée.	100 400 300 200
3	Garnich.	Intérieur de Garnich. Intérieur de Kahler.	Pierraille. id.	200 400
4	Hobscheid.	Chemin d'Eischen à Walzing.	id.	300
5	Kehlen.	Chemin de Nospelt à Mamer. Chemin de Nospelt à Roodt.	id. id.	300 800
6	Kœrich.	Chemin de Gœtzingen à Mamer. Chemin de Kœrich à Steinfort.	id. id.	300 300
7	Kopstal.	Chemin de Bridel à Steinsol. Intérieur de Kopstal.	Pierraille. id.	200 100
8	Mamer.	Chemin de Hirrenknopp à Gœtzingen. Intérieur de Holzem. Kiémweg à Capellen.	Pierraille. id. id.	300 100 100
9	Septfontaines.	Chemin de Tuntange à la route d'Arlon. Chemin de Roodt à Nospelt.	Pierraille. id.	500 200
10	Steinfort.	Intérieur de Septfontaines. Chemin de Kleinbettingen à Störpenich. Chemin de Gras à Kahler. Chemin de Hagen à Kahler. Chemin de Steinfort à Hagen.	id. Pierraille. id. id. id.	400 100 100 100 400

<i>Canton d'Esch-sur-Alzette.</i>				
1	Bettembourg.	Intérieur de Bettembourg. Rue du chemin de fer.	Pierraille. id.	500 500
2	Differdange.	Chemin de Huncherange à Leudelange.	Chaussée neuve.	500
		Rue des fontaines à Differdange.	Pavage et trottoirs.	700
3	Dudelange.	Rue de l'Église et grand'rue à Niedercorn.	Élargissement.	700
		Grand'rue et avenue d'Obercorn à Oberc.	Trottoirs.	900
4	Esch-s.-Alz.	Rue Gaffelt.	Redressement.	2000
5	Frisange.	Grand'rue. Intérieur d'Aspell.	Trottoirs. Rechargement.	2200 200
6	Kayl.	Intérieur de Hellange.	id.	200
		Intérieur de Kayl.	Réparations de dalots.	400
7	Leudelange.	Intérieur de Pétange.	Pavage.	400
8	Mondereange.	Chemin de Leudelange à Rodgen.	id.	600
9	Pétange.	Chemin de Mondereange à Pontpierre.	Redressement.	800
		Chemin de Lamadelaine à Pétange.	Empierrement.	500
10	Reckange.	Chemin de Lamadelaine à Pétange.	Rechargement.	400
		Ruelle entre la rue de l'Église et la grand'rue à Pétange.	Rechargement.	300
11	Roser.	Rue des jardins à Rodange.	Pavage et mise en état.	500
		Chemins vers le lavoir à Echlange.	Élargissement.	400
12	Rumelange.	Chemin de Pissange vers Echlange et Limpach	Redressement.	400
		Intérieur de Roser.	id.	400
13	Sauren.	Rue Lachergäss.	Rechargement.	300
		Intérieur de Berchem.	Élargissement.	300
14	Schifflange.	« Um Loh ».	Pavage.	300
		Près de l'Église à Livange.	Chaussée.	300
15	Sauren.	Près du réservoir à Peppange.	Pavage.	300
16	Schifflange.	Partengroutel.	Rechargement.	300
17	Sauren.	Intérieur de Soluvre.	Élargissement.	1400
18	Schifflange.	Rue de l'Église.	Rechargement et revens pavés.	1000
19	Schifflange.	Rue de l'Église.	Élargissement.	1000
<i>Canton de Luxembourg.</i>				
1	Bertrange.	Chemin de Bertrange à Kreuzgründchen.	Entretien.	500
2	Gontern.	Chemin de Gontern vers Kreuzgeschof.	Entretien.	300
		Intérieur de Medingen.	id.	200
3	Hesperange.	Intérieur d'Otrange.	id.	200
		Intérieur de Mühlbach.	id.	200
4	Niedermaaten.	Intérieur d'Alzingen.	Entretien et cylindrage.	100
		Intérieur de Pentange.	id.	100
5	Sandweiler.	Intérieur de Hesperange.	id.	100
		Chemin d'Uzig vers Sandweiler.	id.	500
6	Schuttrange.	Chemin d'Eruster à la route d'Echternach	Entretien.	500
		Intérieur de Hammelange.	id.	300
7	Steinsel.	Chemin de la station de Senningen à Senningen et Niedermaaten (ancienne route).	id.	500
		Chemin de Sandweiler à Uzig.	Entretien.	500
8	Strassen.	Chemin de Sandweiler à Bierberggrund.	id.	200
		Halte de Munsbach à Uchersyren-Mensdorf.	Chaussée.	500
9	Wallerdange.	Chemin de Schuttrange à Uchersyren.	id.	300
		Chemin de Müllendorf à Hunsdorf.	Entretien et cylindrage.	500
10	Weiler la Tour.	Chemin de Steinsel à Keispelt.	id.	200
		Chemin de Heisdorferberg à Helmsingerberg.	id.	300
11	Weiler la Tour.	Intérieur de Strassen.	Entretien.	600
		Intérieur de Berblange.	Entretien.	200
12	Weiler la Tour.	Intérieur de Helange.	Chaussée.	200
		Chemin de Schlammensté à Weiler.	Entretien.	500
13	Weiler la Tour.	Chemin de Hassel à Syren.	id.	400

*Canton de Mersch.*

1	Berg.	Chemin dit Hômecht.	Pierraille.	200
		Chemin Alewald-Iertzkaulen.	id.	200
2	Bissen.	Intérieur de Bissen.	Pierraille.	500
3	Bœvange At.	Intérieur de Finsterthal.	Pierraille.	800
		Chemin dit « Kirchberg » entre l'église et la maison Kuntsch.	id.	500
		Intérieur de Brouch.	id.	400
4	Fischbach.	Chemin de Fischbach auf Schaaferei, Kraitzberg.	Pavage.	250
		Chemin Glabach et maison Kies.	Pierraille.	250
5	Heffingen.	Intérieur de Heffingen.	Pierraille.	500
		Intérieur de Reuland.	id.	400
6	Larochette.	Intérieur de Larochette.	Pavage.	400
		Chemin de Larochette à Schronndweiler.	Redressement et empierrement.	400
		Chemin d'Ernzen à Angelsberg.	Empierrement.	500
7	Lintgen.	Chemin de Prettingen à Hunsdorf.	Pierraille.	200
		Chemin de Lintgen à Schoos.	id.	200
8	Lorentzweiler.	Chemin de Blaschette à Fischbach.	Pierraille.	200
		Chemin de Bofferdange à la côte.	id.	200
		Chemin dit Leckerseck.	Chaussée neuve.	200
		Chemin de Lorentzweiler à Blaschette.	Pierraille.	200
9	Mersch.	Chemin vers Glabach.	Pierraille.	300
		Chemin dit « um Knapp ».	id.	300
		Chemin dit « Bricher ».	Chaussée neuve.	200
		Chemin vers le bois de Reckange.	Pierraille.	200
10	Nommern.	Chemin de Nommern à Medernach.	Pierraille.	200
		Chemin de Niederglabach à Schronndweiler.	id.	200
		Chemin dit Oberglabach.	id.	200
		Chemin à Seilerhof.	id.	200
11	Tuntingen.	Chemin près le pont de Bour.	Entretien.	250
		Intérieur de Hollensols.	Pavage.	250
		Chemin à « Claus ».	Entretien.	250
		Chemin à Greisch dit « Merpalenheck ».	id.	250

**District de Diekirch.**

*Canton de Clervaux.*

1	Asselborn.	Chemin d'Asselborn à Weiler.	Pierraille.	1500
2	Bœvange.	Intérieur de Lullange.	Pierraille.	1500
3	Clervaux.	Intérieur de Reuler.	Pierraille.	1000
4	Consthum.	Intérieur de Holsthun.	Pierraille.	500
5	Hachiville.	Chemin de Weiler à Asselborn.	Pierraille.	1000
6	Heinerscheid.	Chemin de Heinerscheid à Kalborn.	Pierraille.	1000
		Chemin d'Ouren à Tintesmühle.	Élargissement.	500
7	Hosingen.	Chemin de Neidhausen à Drauffelt.	Chaussée.	1200
8	Munshausen.	Chemin de Drauffelt à Neidhausen.	Chaussée.	1500
9	Troisvierges.	Intérieur de Troisvierges.	Empierrement.	800
10	Weiswampach.	Chemin de Weiswampach à Wilwerdange.	Pierraille.	1100

*Canton de Diekirch.*

1	Bettendorf.	Chemin de Mœstroff à Lëppeldorf.	Chaussée.	600
2	Bourscheid.	Chemin de Gœbelsmühle à Schlindermanderscheid.	Pierraille.	500
		Intérieur de Lipperscheid.	id.	400
		Reconstruction d'un ponceau.	id.	200

3	Diekirch.	Différentes rues et ruelles à l'intérieur de Diekirch.	Pavage.	1000
4	Emsdorf.	Intérieur d'Épeldorf et Hossenberg.	Pierraille.	400
		Différents chemins de Stegen.	id.	400
5	Épeldange.	Chemin de Burden à Bourscheid.	Pierraille.	400
		Chemins d'accès au pont de la Sûre à Épeldange.		
6	Ettelbruck.	Place du marché au beurre.	Mise en état.	400
		Chemin de Warzen vers « Buchen ».	Mise en état.	600
7	Feulen.	Chemin de Niederfeulen à Kehmen.	Chaussée.	300
		Chemin d'Oberfeulen à Heiderscheid.	Pierraille.	400
			id.	400
8	Hoscheid.	Chemin de Hoscheid à Consthum.	Pierraille.	500
		Chemin de Nieder- à Oberschlinder.	Mise en état.	300
		Reconstruction d'un pontceau.		300
9	Medernach.	Chemin de Medernach à Nonnerno.	Pierraille.	700
10	Mertzig.	Chemin de Mertzig à Michelbouch.	Pierraille.	500
11	Reisdorf.	Chemin de Harsdorf à Reisdorf.	Pierraille.	600
12	Schieren.	Chemin d'Ettelbruck à la halte de Schieren.	Redressement.	800
<i>Canton de Redange.</i>				
1	Arsdorf.	Chemin dit « Rohbach ».	Redressement.	600
		Chemin de Bilsdorf à la route.	Pierraille.	600
2	Beckerich.	Intérieur de Beckerich.	Mur de soutènement.	400
3	Bethborn.	Chemin de Platen à Folschette.	Chaussée.	400
4	Bigonville.	Chemin de Bigonville à Tintange.	Pierraille.	500
5	Ell.	Intérieur d'Ell.	Revers.	500
		Chemin de Roodt à la station de Hostert.	Pierraille.	300
6	Folschette.	Chemin d'Eschette à Pratz.	Pierraille.	400
		Chemin de Schwiedelbruch à la route de Grevels.		500
7	Grosbous.	Chemin de Dellen à Mertzig.	Pierraille.	500
		Chemin de Grosbous à Schandel.	id.	500
8	Perlé.	Chemin de Perlé à Holtz.	Chaussée.	900
9	Redange.	Chemin de Niederpalten à Heischlange.	Chaussée.	800
10	Saoul.	Chemin vers le moulin de Galmas.	Pierraille.	700
11	Useldange.	Chemin de Schandel à Useldange et à Reimberg.		800
			Pierraille.	800
12	Vichten.	Intérieur de Vichten.	Pierraille.	1200
13	Wahl.	Chemin près du moulin Schaefer.	Mise en état.	500
		Chemin de Kubern à Grevels.	Pierraille.	500
<i>Canton de Wittz.</i>				
1	Boulaide.	Intérieur de Boulaide.	Pierraille.	500
		Chemin de Buschbiden à Insborn.	id.	500
2	Esch s. Sûre.	Intérieur d'Esch s. Sûre.	Pierraille.	400
3	Eschweiler.	Chemin d'Eschweiler à Selscheid.	Empierrement.	800
4	Gorsdorf.	Chemin de Dahl à Masseler.	Pierraille.	500
		Intérieur de Necher.	Mise en état.	400
5	Harlange.	Intérieur de Harlange.	Pierraille.	500
		Chemin de Tarchamps à Havigne.	id.	500
6	Heiderscheid.	Chemin d'Eschdorf à Merscheid.	Pierraille.	500
		Intérieur de Merscheid.	id.	500
7	Kautenbach.	Chemin d'Abscheid à Kautenbach.	Pierraille.	400
		Chemin de Merholz à Wilwerwiltz.	id.	500
8	Mecher.	Chemin de Kaandorf à Mecher.	Chaussée.	800
		Chemin de Kaandorf à Esch.	Pierraille.	500

9	Neunhausen.	Chemin d'Insenborn à Arsdorf.	Pierraille.	700
10	Oberwampach.	Chemin d'Allerborn à Derenbach. Chemin de Brachtenbach à Derenbach.	Chaussée. Pierraille.	600 500
11	Wiltz.	Intérieur de Niederwiltz.	Élargissement.	700
12	Wilwerwiltz.	Chemin d'Enscherange à Weicherdange.	Pierraille.	500
13	Winseler.	Chemin de Pintsch à Munshausen. Chemin de Winseler à Doncols.	id. Pierraille.	500 800
<i>Canton de Vianden.</i>				
1	Fouhren.	Chemin Bettel-Fouhren-Walsdorf. Chemin de Longsdorf à Bettel.	Pierraille. id.	400 500
2	Putscheid.	Chemin de Merscheid à la route de Hosingen.	Mise en état.	300
3	Vianden.	Reconstruction d'un ponceau. Intérieur de Vianden.	Pavage.	300 700
<b>District de Grevenmacher.</b>				
<i>Canton d'Echternach.</i>				
1	Beaufort.	Chemin de Haller à Reisdorf.	Chaussée.	300
2	Bech.	Chemin de Beaufort à Dillingen. Intérieur de Bech. Intérieur de Geyershof.	Entretien. Entretien. id.	300 100 150
		Chemin de Zittig à Zittigermühle. Intérieur de Kobenbour.	id. id.	100 150
3	Berdorf.	Chemin de Rippich vers la route de l'État. Chemin d'Echternach à Kalkesbach.	id. Chaussée.	200 600
4	Consdorf.	Chemin de Consdorf à Berdorf. Chemin de Consdorf à Wolpert.	Entretien. id.	400 300
5	Echternach.	Intérieur d'Echternach.	Pavage.	600
6	Mompach.	Chemin d'Echternach à Berdorf via Posselt. Chemin de Boursdorf à Mompach. Chemin de Born à Mompach. Chemin de Herborn à Lillen.	Entretien. Entretien. id. id.	200 300 200 200
7	Rosport.	Chemin de Mompach à Osweiler. Intérieur de Dickweiler.	id. Entretien.	250 300
8	Waldbillig.	Chemin de Girst à Dickweiler. Chemin de Steinheim à Rosport. Chemin de Christnach à Graulinster. Chemin de Haller à Harthof. Intérieur de Mullerthal. Chemin de Waldbillig à Christnach.	id. id. Entretien. id. id. id.	300 250 200 200 100 300
<i>Canton de Grevenmacher.</i>				
1	Betzdorf.	Intérieur de Berg. Chemin de Betzdorf à la route de Trèves. Chemin de Roodt à Munsdorf.	Pavage. Entretien. id.	300 400 300
2	Biwer.	Chemin de Munsdorf à Roodt. Chemin de Wecker à Potaschhof.	id. Entretien.	300 200
3	Flaxweiler.	Chemin de Boudler à Zittig. Chemin de Beyren à Flaxweiler. Chemin de Flaxweiler à Berg.	id. Entretien. id.	200 300 300
		Intérieur de Gostingen. Chemin de Niederdonven à Grevenmacher.	id. id.	300 300
4	Grevenmacher.	Chemin d'Oberdonven à Machtum. Intérieur de Grevenmacher.	id. Pavage.	300 1000
5	Junglinster.	Chem. « Untermoselweg » au lieu dit Quartier. Chemin de Junglinster à Bourglinster. Intérieur de Bourglinster.	Entretien. Entretien. Pavage.	150 500 300

6	Manternach.	Chemin de Berbourg à Lellig.	Entretien.	300
		Chemin de Lellig à Mompach.	id.	300
		Chemin de Manternach à Munschecker.	id.	300
		Chemin de Munschecker à Manternach.	id.	300
7	Mertert.	Intérieur de Mertert.	Pavage.	400
8	Rodenbourg.	Chemin de Beidweiler à Junglinster.	Chaussée.	400
9	Wormeldange.	Chemin de Mactum à Niederdonven.	Entretien.	400
		Chemin de Gostingen à Ebuen.	id.	400
		Intérieur de Wormeldange.	Pavage.	300
<i>Canton de Remich.</i>				
1	Bous.	Chemin d'Erpeldange à Rolling Assel.	Entretien.	300
2	Burmerange.	Chemin de Burmerange à Elvange.	Entretien.	300
3	Dalheim.	Chemin de Dalheim à Syren.	Entretien.	500
		Intérieur de Wellfrange.	Chaussée.	300
4	Lenningen.	Chemin de Gausch à Bucherhof.	Entretien.	400
		Chemin de Lenningen à Gostingen.	id.	300
5	Mondorf.	Chemin d'Altweis à Wellfrange.	Entretien.	300
		Intérieur de Mondorf.	Chaussée et pavage.	250
6	Remerschen.	Intérieur de Remerschen.	Entretien.	300
7	Remich.	Chemin de Remich à Stadtbredimus.	Pavage.	500
		Intérieur de Remich.	id.	500
8	Stadtbredimus.	Chemin de Greiveldange à Huttermühle.	Entretien.	500
		Chemin de Stadtbredimus à Greiveldange.	id.	250
9	Waldbredimus.	Chemin de Boedt à l'ancienne route.	Entretien.	300
		Chemin de Waldbredimus à Trindlange.	id.	300
10	Wellenstein.	Chemin vers la Moselle.	Entretien.	400
		Chemin près de l'école de Wellenstein.	Chaussée.	300

Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1921, portant nouvelle fixation des frais d'impression des formulaires de chèques et virements postaux.

Le Directeur général des finances;

Vu l'arrêté g. d. du 6 novembre 1917 et l'arrêté ministériel du 7 du même mois, concernant le prix de vente des formulaires et carnets à débiter par l'administration des Postes;

Sur le rapport de M. le Directeur de la dite administration;

Après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. Le prix à payer par les titulaires de compte-chèques du chef de l'impression, sur la partie principale et le coupon des formulaires de chèques et virements postaux, de la désignation du compte-chèque intéressé est fixé comme suit:

Beschluss vom 1. März 1921, wodurch die Bedruckungskosten der Scheck- und Überweisungsformulare neu festgesetzt werden.

Der General-Direktor der Finanzen;

Nach Einsicht des Großh. Beschlusses vom 6. November 1917 sowie des Beschlusses vom 7. desselben Monats, betreffend den Verkaufspreis der von der Postverwaltung geführten Formulare mit Carnets;

Auf den Bericht des Direktors genannter Verwaltung;

Nach Beratung der Regierung im Konseil;

Beschließt:

Art. 1. Der von den Postcheckkontoinhabern für das Bedrucken der Hauptteile und Abschnitte der Scheck- und Überweisungsformulare mit der Bezeichnung des betreffenden Scheckkontos zu zahlende Preis ist festgelegt wie folgt:

Virements-cartes 3.50 fr. pour le premier carnet de chaque commande et 0.50 fr. pour chaque carnet en sus.

Virements-feuilles et chèques, 3.50 fr. pour le premier carnet de chaque commande et 0.75 fr. pour chaque carnet en sus.

**Art. 2.** Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*, pour entrer en vigueur le jour de sa publication.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1921.

*Le Directeur général des finances,*  
**A. NEYENS.**

Überweisungsformulare in Startenform, 3.50 Fr. für das erste Heft einer jeden Bestellung und 0.50 Fr. für jedes weitere Heft;

Überweisungsformulare in Blattform und Scheckformulare, 3.50 Fr. für das erste Heft einer jeden Bestellung und 0.75 Fr. für jedes weitere Heft.

**Art. 2.** Dieser Beschluß soll ins „Memorial“ eingebracht werden, um vom Tage seiner Veröffentlichung ab in Kraft zu treten.

Luxemburg, den 1. März 1921.

*Der General-Direktor der Finanzen,*  
**M. Neyens.**

**Avis. — Service sanitaire.**

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 1<sup>er</sup> février au 15 février 1921.

**Bekanntmachung. — Sanitätswesen.**

Verzeichnis der in den verschiedenen Stantonen vom 1. Februar bis zum 15. Februar 1921 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

N <sup>o</sup> d'ordre.	Cantons.	Localités.	Fièvre typhoïde.	Diphthérie.	Coqueluche.	Scarlatine.	Varole.	Méningite infectieuse.	Affections puerpérales.
1	Esch-sur-l'Alzette.	Differdange.....	»	»	1	1	»	»	»
2	Mersch.	Reuland .....	»	»	»	1	»	»	»
3	Redange.	Beckerich .....	»	1	»	»	»	»	»
		Redange-s.-l'Attert.	»	»	»	2	»	»	»
		Hovelange .....	»	1	»	»	»	»	»
		<b>Totaux.....</b>	»	2	1	4	»	»	»

**Avis. — Titres au porteur.**

Suivant déclaration de l'huissier P. Weitzel à Luxembourg du 24 février courant, il a été donné mainlevée de l'opposition formée par exploit du même du 12 juillet 1920 au paiement des coupons de deux actions de la Banque International. à Luxembourg, série I Lit. A, n<sup>o</sup> 5898 et 5905, les dites actions revêtant la forme de titres au porteur d'une valeur nominale de 250 fr. chacun.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'art. 22 de la loi du 16 mai 1891, concernant la perte des titres au porteur.

Luxembourg, le 26 février 1921.

*Le Directeur général des finances,*  
**A. Neyens.**

**Avis. — Jury d'examen.**

Le jury d'examen pour les sciences naturelles, composé, pour la première épreuve de la candidature en sciences naturelles, de MM. Henri *Petry*, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, président; Jean *Phill*, professeur honoraire du gymnase de Luxembourg, Guillaume *Soisson*, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, Edmond *Klein*, professeur au gymnase de Luxembourg, membres, et Eugène *Bisenius*, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, membre-secrétaire, et, pour la seconde épreuve de la candidature en sciences naturelles et la candidature en pharmacie, de MM. Henri *Petry*, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, président; Edmond *Klein*, professeur au gymnase de Luxembourg; Guillaume *Soisson*, Jean-Pierre *Faber*, professeurs à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, membres, et Eugène *Bisenius*, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira en session extraordinaire, du 15 au 26 mars prochain, dans une des salles de l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de M. Ferdinand *Frieden* d'Éhnen, Mlle Aline *Jacoby* de Differdange, MM. Alfred *Schroeder* de Redange, René *Schuman* de Hellingen, Paul *Thiry* de Redange, Antoine *Wiltgen* de Luxembourg-Neudorf, et Léon *Zimmer* de Born, récipiendaires pour la première épreuve de la candidature en sciences naturelles; Jean-Pierre *Assa* de Bofferdange, Jean *Lautz* de Luxembourg, René *Rottinger* d'Éttelbruck, et François *Schneider* de Luxembourg, récipiendaires pour la seconde épreuve de la candidature en sciences naturelles; Charles-Joseph *Dienant* de Luxembourg, Pierre-Joseph *Feltgen* de Luxembourg, Félix *Mohler* de Luxembourg,

**Bekanntmachung. — Prüfungsjury.**

Die Prüfungsjury für die Naturwissenschaften, bestehend, für die erste Prüfung der Kandidatur in den Naturwissenschaften, aus den HH. Heinrich *Petry*, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg, Präsident; Johann *Phill*, Ehrenprofessor des Gymnasiums zu Luxemburg, Wilhelm *Soisson*, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg, Edmond *Klein*, Professor am Gymnasium zu Luxemburg, Mitglieder, und Eugen *Bisenius*, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, und, für die zweite Prüfung der Kandidatur in den Naturwissenschaften und für die Kandidatur in der Pharmazentik, aus den HH. Heinrich *Petry*, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg, Präsident; Edmond *Klein*, Professor am Gymnasium zu Luxemburg, Wilhelm *Soisson*, Johann *Peter Faber*, Professoren an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg, Mitglieder, und Eugen *Bisenius*, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in außerordentlicher Sitzung vom 15. auf den 26. März künftighin, in einem der Säle der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung des Hrn. Ferdinand *Frieden* aus Éhnen, des Frä. Aline *Jacoby* aus Differdangen, des Hrn. Alfred *Schroeder* aus Redingen, René *Schuman* aus Hellingen, Paul *Thiry* aus Redingen, Anton *Wiltgen* aus Luxemburg-Neudorf und Leo *Zimmer* aus Born, Rezipienden für die erste Prüfung der Kandidatur in den Naturwissenschaften; Johann *Peter Assa* aus Bofferdingen, Johann *Vonh* aus Luxemburg, René *Kettinger* aus Éttelbrück und Franz *Schneider* aus Luxemburg, Rezipienden für die zweite Prüfung der Kandidatur in den Naturwissenschaften;

et Ernest *Wathier* d'Echternach, récipiendaires pour la candidature en pharmacie.

L'examen écrit est fixé, pour la première épreuve de la candidature en sciences naturelles au jeudi, 17 mars, pour la seconde épreuve de la candidature en sciences naturelles et pour la candidature en pharmacie au mardi, 15 mars, chaque fois de neuf heures du matin à midi et de trois à six heures de relevée.

Les épreuves orales auront lieu dans l'ordre suivant: pour M. *Assa*, le mercredi, 16 mars, à 3 heures de relevée; pour M. *Frieden*, le vendredi, 18 mars, à 4 heures; pour M. *Loutz*, le samedi, 19 mars, à 4 heures; pour Mlle *Jacoby*, le lundi, 21 mars, à 4 heures; pour M. *Schröder*, le mardi, 22 mars, à 2 heures; pour M. *Schuman*, le même jour, à 4½ heures; pour M. *Dieudonné*, le même jour, à 4½ heures; pour M. *Schneider*, le jeudi, 24 mars, à 9½ heures du matin; pour M. *Wathier*, le même jour, à 2 heures de relevée; pour M. *Molitor*, le même jour, à 4½ heures; pour M. *Thiry*, le vendredi, 25 mars, à 9½ heures du matin; pour M. *Zimer*, le même jour, à 2 heures de relevée; pour M. *Wiltgen*, le même jour, à 4½ heures; pour M. *Feltgen*, le samedi, 26 mars, à 8½ heures du matin.

Luxembourg, le 28 février 1921.

Le Directeur général  
de l'instruction publique,  
N. WELTER.

Carl Josef *Dieudonné* aus Luxemburg, Peter Josef *Feltgen* aus Luxemburg, Felix *Molitor* aus Luxemburg und Ernst *Wathier* aus Echternach, Rezipienden für die Kandidatur in der Pharmazentik.

Die schriftliche Prüfung ist, für die erste Prüfung der Kandidatur in den Naturwissenschaften, auf Donnerstag, den 17. März, für die zweite Prüfung der Kandidatur in den Naturwissenschaften und für die Kandidatur in der Pharmazentik, auf Dienstag, den 15. März, jedesmal von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt wie folgt: für Hrn. *Assa*, am Mittwoch, den 16. März, um 3 Uhr nachmittags; für Hrn. *Frieden*, am Freitag, den 18. März, um 4 Uhr; für Hrn. *Loutz*, am Samstag, den 19. März, um 4 Uhr; für Hrn. *Jacoby*, am Montag, den 21. März, um 4 Uhr; für Hrn. *Schröder*, am Dienstag, den 22. März, um 2 Uhr; für Hrn. *Schuman*, an demselben Tage, um 4½ Uhr; für Hrn. *Mettlinger*, am Mittwoch, den 23. März, um 2 Uhr; für Hrn. *Dieudonné*, an demselben Tage, um 4½ Uhr; für Hrn. *Schneider*, am Donnerstag, den 24. März, um 9½ Uhr morgens; für Hrn. *Wathier*, an demselben Tage, um 2 Uhr nachmittags; für Hrn. *Molitor*, an demselben Tage, um 4½ Uhr; für Hrn. *Thiry*, am Freitag, den 25. März, um 9½ Uhr morgens; für Hrn. *Zimer*, an demselben Tage, um 2 Uhr nachmittags; für Hrn. *Wiltgen*, an demselben Tage, um 4½ Uhr; für Hrn. *Feltgen*, am Samstag, den 26. März, um 8½ Uhr morgens.

Luxemburg, den 28. Februar 1921.

Der General-Direktor  
des öffentlichen Unterrichts,  
N. Welter.

**Avis. Jury d'examen.**

Le jury d'examen pour la médecine, composé des docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchement, MM. Auguste *Praun*, directeur du laboratoire bactériologique à Luxembourg, président; Auguste *Weber*, médecin-inspecteur à Eich, Pierre *Metzler*, médecin-inspecteur à Esch-s.-Alz., Louis *Wehenkel*, médecin à Luxembourg, membres, et Norbert *Pauly*, médecin à Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira en session extraordinaire du 7 mars au 6 avril 1921, dans la salle des séances du collège médical au Laboratoire bactériologique à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de M. Albert *Claude* d'Esch-s.-Alz., Mlle Madeleine *Gilson* de Bascharage, MM. Charles *Houdremont* d'Esch-s.-Alz., Joseph *Linsler* de Luxembourg, Joseph *Meyers* de Wahl, Tony *Praun* de Clerfvaux, Nicolas *Schreiner* d'Esch-s.-Alz., Auguste *Schmueder* de Luxembourg, Pierre *Weber* d'Echternach, récipiendaires pour la candidature en médecine; Henri *Cerf* d'Esch-s.-Alz., François *Drenth* de Dudelange, Pierre *Gumbin* de Differdange, Alfred *Wirolle* d'Etzelbruck, récipiendaires pour le doctorat en médecine; Camille *Glaesener* de Grosbous, Théodore *Pohl* de Luxembourg, Charles *Israël* de Luxembourg, Constant *Kuehnen* de Luxembourg, Edouard *Mousel* de Sandweiler, Joseph *Sinner* de Larochette, récipiendaires pour le doctorat en chirurgie; Théodore *Pohl* de Luxembourg, Charles *Israël* de Luxembourg, Constant *Kuehnen* de Luxembourg, Edouard *Mousel* de Sandweiler et Joseph *Sinner* de Larochette, récipiendaires pour le doctorat en accouchement.

L'époque des examens est fixée comme suit: lundi, le 7 mars, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée, examen écrit pour la candidature en médecine; mardi, le 8 mars,

**Bekanntmachung. — Prüfungsjury.**

Die Prüfungsjury für die Medizin, bestehend aus den Doktoren der Medizin, Chirurgie und Geburtshilfe, den HH. August *Praun*, Direktor des bakteriologischen Instituts zu Luxemburg, Präsident; August *Weber*, Sanitätsinspektor zu Eich, Peter *Metzler*, Sanitätsinspektor zu Esch a. d. Alz., Louis *Wehenkel*, Arzt zu Luxemburg, Mitglieder, und Norbert *Pauly*, Arzt zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in außerordentlicher Sitzung, vom 7. März auf den 6. April 1921, im Sitzungssaal des Medizinakollegiums im bakteriologischen Institut zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung des Hrn. Albert *Claude* aus Esch a. d. Alz., des Frä. Madeleine *Gilson* aus Niederkerfchen, der HH. Karl *Houdremont* aus Esch a. d. Alz., Josef *Linsler* aus Luxemburg, Joseph *Meyers* aus Wahl, Tony *Praun* aus Clerf, Nikolaus *Schreiner* aus Esch a. d. Alz., August *Schmueder* aus Luxemburg, Peter *Weber* aus Echternach, Rezipienden für die Kandidatur der Medizin; Heinrich *Cerf* aus Esch a. d. Alz., Franz *Drenth* aus Düdelingen, Peter *Gumbin* aus Differdangen, Alfred *Wirolle* aus Etzelbrück, Rezipienden für das Doktorat der Medizin; Camille *Glaesener* aus Grosbous, Theodor *Pohl* aus Luxemburg, Carl *Israel* aus Luxemburg, Constant *Muehnen* aus Luxemburg, Edouard *Mousel* aus Sandweiler, Joseph *Sinner* aus Aels, Rezipienden für das Doktorat der Chirurgie; Theodor *Pohl* aus Luxemburg, Carl *Israel* aus Luxemburg, Constant *Muehnen* aus Luxemburg, Edouard *Mousel* aus Sandweiler und Josef *Sinner* aus Aels, Rezipienden für das Doktorat der Geburtshilfe.

Die Prüfungen sind festgesetzt wie folgt: Montag, den 7. März, von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags, schriftliche Prüfung für die Kandidatur der Medizin; Dienstag,

à 1½ heures, examen oral et pratique de M. *Schreiner*; le même jour, à 3 heures, examen oral et pratique de M. *Meyers*; mercredi, le 9 mars, à 1½ heures, examen oral et pratique de M. *Houdremont*; jeudi, le 10 mars, à 1½ heures, examen oral et pratique de M. *Prum*; le même jour, à 3 heures, examen oral et pratique de M. *Schumacher*; vendredi, le 11 mars, à 1½ heures, examen oral et pratique de M. *Linster*; le même jour, à 3 heures, examen oral et pratique de M. *Claude*; samedi, le 12 mars, à 1½ heures, examen oral et pratique de M. *Weber*; le même jour, à 3 heures, examen oral et pratique de Melle *Gilson*; lundi, le 14 mars, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée, examen écrit pour le doctorat en médecine; mardi, le 15 mars, à 1½ heures, examen oral de M. *Goubin*, le même jour, à 3 heures, examen oral de M. *Cerf*; jeudi, le 17 mars, à 1½ heures, examen oral de M. *Demuth*; le même jour, à 3 heures, examen oral de M. *Wirolle*; samedi, le 19 mars, à 1½ heures, examen pratique de MM. *Goubin*, *Cerf*, *Demuth* et *Wirolle*; lundi, le 21 mars, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée, examen écrit pour le doctorat en chirurgie; mardi, le 22 mars, à 1½ heures, examen oral de M. *Glaesener*; le même jour, à 3 heures, examen oral de M. *Knebgén*; mercredi, le 23 mars, à 1½ heures, examen oral de M. *Israël*; le même jour, à 3 heures, examen oral de M. *Sinner*; jeudi, le 24 mars, à 1½ heures, examen examen oral de M. *Fohl*; le même jour, à 3 heures, examen oral de M. *Mousel*; vendredi, le 25 mars, à 1½ heures, examen pratique de MM. *Glaesener*, *Knebgén*, *Israël*, *Sinner*, *Fohl* et *Mousel*; samedi, le 2 avril, de 2 à 6 heures, examen écrit pour le doctorat en accouchement; lundi, le 4 avril, à 1½ heures, examen oral et pratique de M. *Fohl*; le même jour, à 3 heures, examen oral et pratique de M. *Mousel*; mardi, le 5 avril, à 1½ heures, examen oral et pratique de M. *Israël*; le même jour, à 3 heures, examen oral et pratique de M. *Sinner*; mercredi, le

den 8. März, um 1½ Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Schreiner*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Meyers*; Mittwoch, den 9. März, um 1½ Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Houdremont*; Donnerstag, den 10. März, um 1½ Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Prum*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Schumacher*; Freitag, den 11. März, um 1½ Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Linster*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Claude*; Samstag, den 12. März, um 1½ Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Weber*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Gilson*; Montag, den 14. März, von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags, schriftliche Prüfung für das Doktorat der Medizin; Dienstag, den 15. März, um 1½ Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Goubin*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Cerf*; Donnerstag, den 17. März, um 1½ Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Demuth*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Wirolle*; Samstag, den 19. März, um 1½ Uhr, praktische Prüfung der Hrn. *Goubin*, *Cerf*, *Demuth* und *Wirolle*; Montag, den 21. März, von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags, schriftliche Prüfung für das Doktorat der Chirurgie; Dienstag, den 22. März, um 1½ Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Glaesener*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Knebgén*; Mittwoch, den 23. März, um 1½ Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Israël*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Sinner*; Donnerstag, den 24. März, um 1½ Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Fohl*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche Prüfung des Hrn. *Mousel*; Freitag, den 25.

6 avril, à 1½ heures, examen oral et pratique de M. *Kuehgen*.

März, um 1½ Uhr, praktische Prüfung der HH. *Wlaesener, Stebgen, Israel, Sinner, Fohl und Mousel*; Samstag, den 2. April, von 2 bis 6 Uhr, schriftliche Prüfung für das Doktorat der Geburtshilfe; Montag, den 4. April, um 1½ Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Fohl*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Mousel*; Dienstag, den 5. April, um 1½ Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Israel*; an demselben Tage, um 3 Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Sinner*; Mittwoch, den 6. April, um 1½ Uhr, mündliche und praktische Prüfung des Hrn. *Stebgen*.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1921.

Le Directeur général  
de l'instruction publique,  
N. WELTER.

Luxemburg, den 1. März 1921.

Der General-Direktor  
des öffentlichen Unterrichts,  
N. Welter.

**Avis. — Jury d'examen.**

Le jury d'examen pour le droit, composé de MM. *Mathias Glaesener*, procureur général d'état, président; *Paul Ueeling*, vice-président de la Cour supérieure de justice, *Guillaume Leidenbach*, conseiller à la Cour supérieure de justice, *Léandre Lacroix*, avocat-avoué à Luxembourg, membres, et *Benjamin Bonn*, avocat-avoué à Luxembourg, membre secrétaire, se réunira en session extraordinaire du 18 au 26 mars prochain, dans une des salles du Palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. *Jean Hellinckx* de Luxembourg, *Constant Knepper* de Remich, *Joseph Rosenfeld* de Bettembourg, *Oscar Schiltz* de Diekirch, *Georges Schommer* de Luxembourg, *Jean-Pierre Weiland* de Wiltz, récipiendaires pour la candidature en droit; *Charles-Léon Hummes* de Luxembourg, *Jean Nicolas Muzerus* d'Eschdange, *Paul Michels* de Luxembourg, *Alphonse Schon* de Luxembourg, *Alexandre Serrais* de

**Bekanntmachung. — Prüfungsjury.**

Die Prüfungsjury für das Rechtsstudium, bestehend aus den HH. *Mathias Wlaesener*, Oberstaatsanwalt, Präsident; *Paul Ueeling*, Vizepräsident des Obergerichtshofes, *Wilhelm Leidenbach*, Obergerichtsrat, *Leander Lacroix*, Advokat-Anwalt zu Luxemburg, Mitglied, und *Benjamin Bonn*, Advokat-Anwalt, zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in außerordentlicher Sitzung vom 18. auf den 26. März künftig, in einem der Säle des Justizpalastes zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung der HH. *Johann Hellinckx* aus Luxemburg, *Constant Knepper* aus Remich, *Josef Rosenfeld* aus Bettembourg, *Oskar Schiltz* aus Diekirch, *Georg Schommer* aus Luxemburg, *Johann Peter Weiland* aus Wiltz, Rezipienden für die Kandidatur der Rechte; *Karl Leo Hammes* aus Luxemburg, *Johann Nikolaus Wajerus* aus Melsbingen, *Paul Michels* aus Luxemburg,

Luxembourg, Jean *Treinen* de Colmar-Berg, et Auguste *van Wervecke* de Luxembourg, récipiendaires pour la première épreuve du doctorat en droit.

L'examen écrit pour la candidature est fixé pour tous les récipiendaires au vendredi, 18 mars, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les épreuves orales auront lieu dans l'ordre suivant: pour M. *Hellinckx*, le samedi, 19 mars, à 3 heures de relevée; pour M. *Knepper*, le même jour, à 5 heures; pour M. *Rosenfeld*, le lundi, 21 mars, à 10 heures du matin; pour M. *Schultz*, le même jour, à 3 heures de relevée; pour M. *Schommer*, le mardi 22 mars, à 10 heures du matin; pour M. *Weyland*, le même jour, à 3 heures de relevée.

L'examen écrit pour le premier doctorat est fixé pour tous les récipiendaires au mercredi, 23 mars, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les épreuves orales auront lieu dans l'ordre suivant: pour M. *Hammes*, le jeudi, 24 mars, à 3 heures de relevée; pour M. *Majerus*, le même jour, à 5 heures; pour M. *Michels*, le vendredi, 25 mars, à 10 heures du matin; pour M. *Servais*, le même jour, à 3 heures de relevée; pour M. *Schon*, le même jour, à 5 heures; pour M. *Treinen*, le samedi, 26 mars, à 10 heures du matin, et pour M. *van Wervecke*, le même jour, à 3 heures de relevée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1921.

Le Directeur général  
de l'instruction publique,  
N. WELTER.

Alfons *Schon* aus Luxemburg, Alexander *Servais* aus Luxemburg, Johann *Treinen* aus Colmar-Berg und August *van Wervecke* aus Luxemburg, Rezipienden für die erste Prüfung des Doctorats der Rechte.

Die schriftliche Prüfung für die Candidatur ist für alle Rezipienden auf Freitag, den 18. März, von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt wie folgt: für Hrn. *Hellinckx*, am Samstag, den 19. März, um 3 Uhr nachmittags; für Hrn. *Knepper*, an demselben Tage, um 5 Uhr; für Hrn. *Rosenfeld*, am Montag, den 21. März, um 10 Uhr morgens; für Hrn. *Schultz*, an demselben Tage, um 3 Uhr nachmittags; für Hrn. *Schommer*, am Dienstag, den 22. März, um 10 Uhr morgens; für Hrn. *Weyland*, an demselben Tage, um 3 Uhr nachmittags.

Die schriftliche Prüfung für das erste Doctorat ist für alle Rezipienden auf Mittwoch, den 23. März, von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt wie folgt: für Hrn. *Hammes*, am Donnerstag, den 24. März, um 3 Uhr nachmittags; für Hrn. *Majerus*, an demselben Tage, um 5 Uhr; für Hrn. *Michels*, am Freitag, den 25. März, um 10 Uhr morgens; für Hrn. *Servais*, an demselben Tage, um 3 Uhr nachmittags; für Hrn. *Schon*, an demselben Tage, um 5 Uhr; für Hrn. *Treinen*, am Samstag, den 26. März, um 10 Uhr morgens, und für Hrn. *van Wervecke*, an demselben Tage, um 3 Uhr nachmittags.

Luxembourg, den 1. März 1921.

Der General-Direktor  
des öffentlichen Unterrichts,  
N. Welter.

**Avis. Jury d'examen.**

Le jury d'examen pour les sciences physiques et mathématiques, composé de MM. Philippe Hoffmann, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, président; Michel Wengler, professeur au gymnase de Luxembourg, Jean Pfeiffer, professeur à l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz., Joseph Merlen, professeur au gymnase de Diekirch, membres, et François Kippinger, professeur au gymnase de Luxembourg, membre secrétaire, se réunira en session extraordinaire, du 22 au 23 mars prochain, dans une des salles de l'école industrielle et commerciale de Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de M. Nicolas Kuffer de Differdange, récipiendaire pour le doctorat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen écrit est fixé au mardi, 22 mars, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

L'épreuve orale aura lieu le mercredi, 23 mars, à 4 heures de relevée.

Luxembourg, le 2 mars 1921.

*Le Directeur général  
de l'Instruction publique,  
N. WELTER.*

**Avis. Jury d'examen.**

Le jury d'examen pour le notariat, composé de MM. Ernest Hamélin, directeur honoraire du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne, président; Jacques Delahaye, conseiller à la Cour supérieure de justice, Paul Kuhn, notaire à Luxembourg, Georges Metzler, notaire à Mondorf-les-Bains, membres, et Camille Wedbecker, notaire à Luxembourg, membre secrétaire, se réunira en session extraordinaire, du 21 au 22 mars prochain, dans une des salles du Palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder

**Bekanntmachung. — Prüfungsjury.**

Die Prüfungsjury für die physikalischen und mathematischen Wissenschaften, bestehend aus den HH. Philipp Hoffmann, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg, Präsident; Michel Wengler, Professor am Gymnasium zu Luxemburg, Johann Pfeiffer, Professor an der Industrie- und Handelsschule zu Esch a. d. Alz., Josef Merlen, Professor am Gymnasium zu Diekirch, Mitglieder und Franz Kippinger, Professor am Gymnasium zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in außerordentlicher Sitzung, vom 22. auf den 23. März künftig, in einem der Säle der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung des Hrn. Nikolaus Kuffer aus Differdingen, Aspirant für das Doctorat in den physikalischen und mathematischen Wissenschaften.

Die schriftliche Prüfung ist auf Dienstag, den 22. März, von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündliche Prüfung findet am Mittwoch, den 23. März, um 4 Uhr nachmittags, statt.

Luxemburg, den 2. März 1921.

*Der General-Direktor  
des öffentlichen Unterricht,  
N. Welter.*

**Bekanntmachung. Prüfungsjury.**

Die Prüfungsjury für das Notariat, bestehend aus den HH. Ernst Hamélin, Ehrendirector der Grundkreditanstalt und der Sparkasse, Präsident, Jakob Delahaye, Obergerichtsrat, Paul Kuhn, Notar zu Luxemburg, Georg Metzler, Notar zu Mad-Monsée, Mitglieder, und Camille Wedbecker, Notar zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in außerordentlicher Sitzung, vom 21. auf den 22. März künftig, in einem der Säle des Justizpalastes zu Luxemburg zusammentreten, behufs

à l'examen de MM. Jules *Salentiny*, avocat à Luxembourg, Henri *Schreiber*, juge de paix à Mersch, et Camille *Wolff*, avocat à Luxembourg, récipiendaires pour le grade de candidat-notaire.

L'examen écrit est fixé pour tous les récipiendaires au lundi, 21 mars, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de relevée.

Les épreuves orales auront lieu dans l'ordre suivant: pour M. *Salentiny*, le mardi, 22 mars, à 10 heures du matin; pour M. *Schreiber*, le même jour, à 4 heures, et pour M. *Wolff*, le même jour, à 5 heures.

Luxembourg, le 3 mars 1921.

Le Directeur général  
de l'instruction publique,  
N. WELTER.

Prüfung der H. Julius *Salentiny*, Advokat zu Luxemburg, Heinrich *Schreiber*, Friedensrichter zu Mersch, und Camill *Wolff*, Advokat zu Luxemburg, Rezipienden für die Notariatskandidatur.

Die schriftliche Prüfung ist für alle Rezipienden auf Montag, den 21. März, von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt wie folgt: für Hrn. *Salentiny*, am Dienstag, den 22. März, um 10 Uhr morgens; für Hrn. *Schreiber*, an demselben Tage, um 4 Uhr, und für Hrn. *Wolff*, an demselben Tage, um 5 Uhr nachmittags.

Luxembourg, den 3. März 1921.

Der General-Direktor  
des öffentlichen Unterrichts,  
N. Welter.

**Avis. — Administrations communales.**

Par arrêtés du soussigné en date des 26 février et 2 mars 1921, ont été nommés échevins des communes ci-après désignées, savoir:

*Pétange*: MM. Jean *Thiry*, propriétaire, à Lamadelaine, et Jean-Pierre *Hummer*, menuisier, à Rodange.

*Reckange*: MM. Jean *Weber*, rentier, à Limpach, et Jacques *Dominik*, cultivateur, à Ehlange.

Luxembourg, le 2 mars 1921.

Le Ministre d'Etat,  
Président du Gouvernement,  
REUTER.

**Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltungen.**

Durch Beschlüsse des Unterzeichneten vom 26. Februar und 2. März 1921, sind zu Schöffen nachbezeichneter Gemeinden ernannt worden:

*Pétange*: MM. Jean *Thiry*, propriétaire, à Lamadelaine, et Jean-Pierre *Hummer*, menuisier, à Rodange.

*Reckange*: MM. Jean *Weber*, rentier, à Limpach, et Jacques *Dominik*, cultivateur, à Ehlange.

Luxembourg, den 2. März 1921.

Der Staatsminister,  
Präsident der Regierung,  
E. Mentez.

**Caisse d'épargne.** — A la date des 31 janvier, 5, 10, 11 et 14 février 1921, les livrets n<sup>os</sup> 112651, 262158, 242513, 153248, 154776 et 252365 ont été déclarés perdus. Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'Épargne et à faire valoir leurs droits. Faute par les porteurs de ce faire dans les dits délais, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux.

**Arrêté du 3 mars 1921, concernant la police sanitaire du bétail.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE;

Attendu que la fièvre aphteuse a fait son apparition à Kayl, et qu'il y a urgence de prendre les mesures nécessaires pour en enrayer la propagation;

Vu la loi du 29 juillet 1912, sur la police sanitaire du bétail;

Vu les art. 70 à 77 de l'arrêté du 14 juillet 1913, modifié par l'arrêté du 25 novembre 1920, concernant l'exécution de cette loi;

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'interdit est prononcé sur la localité de Kayl.

Les dispositions des art. 70, 71, 72, 73 et 77 de l'arrêté du 14 juillet 1913 trouveront leur application à cette zone d'interdiction.

**Art. 2.** La zone d'observation comprendra les localités de Rumelange, Tétange, Budersberg, Dudelange, Nertzange, Huncherange, Schifflange et Bësch-a.-Alz. Les dispositions des art. 74, 75, 76 et 77 du dit arrêté sont applicables à cette zone.

**Art. 3.** Les infractions au présent arrêté seront punies des peines prévues par l'arrêté grand-ducal du 26 juin 1913, pris en exécution de la loi du 29 juillet 1912.

**Art. 4.** Le présent arrêté sera obligatoire le lendemain de sa publication au *Mémorial*.

Luxembourg, le 3 mars 1921.

*Le Directeur général de l'agriculture  
et de la prévoyance sociale,*  
R. DE WAHA.

**Beschluß vom 3. März 1921, die Viehschutzpolizei betreffend.**

Der General-Direktor des Ackerbaus  
und der sozialen Fürsorge;

Zu Anbetracht, daß die Maul- und Klauenseuche in der Ortschaft Kayl ausgebrochen, und es dringend geboten ist, die nötigen Massregeln zu treffen, um deren Verschleppung zu verhindern;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 29. Juli 1912, über die Viehschutzpolizei;

Nach Einsicht der Art. 70 bis 77 des Beschlusses vom 14. Juli 1913, abgeändert durch Beschluß vom 25. November 1920, betreffs Ausführung dieses Gesetzes;

Beschließt:

**Art. 1.** Die Sperre ist über die Ortschaft Kayl verhängt.

Die Bestimmungen der Art. 70, 71, 72, 73 und 77 des Beschlusses vom 14. Juli 1913 finden auf diese Sperrzone Anwendung.

**Art. 2.** Das Beobachtungsgebiet umfaßt die Ortschaften Rumelingen, Tetingen, Budersberg, Tübelingen, Koerlingen, Hünheringen, Schifflingen, und Bësch a. d. Alz. Das Beobachtungsgebiet unterliegt den Bestimmungen der Art. 74, 75, 76 und 77 desselben Beschlusses.

**Art. 3.** Zuwiderhandlungen gegen diesen Beschluß werden mit den durch Großh. Beschluß vom 26. Juni 1913, in Ausführung des Gesetzes vom 29. Juli 1912, vorgesehenen Strafen geahndet.

**Art. 4.** Dieser Beschluß tritt am Tage nach seiner Veröffentlichung im „Mémorial“ in Kraft.

Luxembourg, den 3. März 1921.

Der General-Direktor des Ackerbaus  
und der sozialen Fürsorge,  
R. de W a h a.

**Extraits du registre aux firmes publiés en exécution de l'art. 2 de la loi du 23 décembre 1909**

**Arrondissement de Luxembourg. — Section A.**

Inscriptions:

3706. — *Pierre Hartmann*, Luxembourg. — Coiffeur, parfumeur, parfumeries en gros. — Du 11 août 1920.
3707. — *Jules Bernard*, Luxembourg-Gare. — Souvenirs en gros. — Du 14 août 1920.
3708. — *Eugène Ginthum*, Mondorf. — Elektrotech. Geschäft. — Du 14 août 1920.
3709. — *Albert Wengler*, Luxembourg-gare, succ. de Kons-Haas. — Hôtel, café et restaurant. — Du 25 août 1920.
3710. — *Perl Madeleine*, Luxembourg. — Au chapeau chic. — Du 2 septembre 1920.
3711. — *Schneider Joseph*, Wellenstein. — Négociant en vins, achat et vente de vins luxembourgeois. — Du 6 septembre 1920.
3712. — *Ernst Nicolas*, Hollerich. — Ingénieur. — Produits métallurgiques et industriels. — Du 11 septembre 1920.
3713. — *Tockert-Kayser Victor*, Limpertsberg. — Combustibles en gros et en détail. — Du 16 septembre 1920.
3714. — *Madame Delcour-Molitor*, épicerie, mercerie, débit de boissons à Hellange. — Du 17 septembre 1920.
3715. — *Hintgen Dorothee*, Modiste à Grevenmacher. — Du 20 septembre 1920.
3716. — *Grand Hôtel Métropole*, propr. *Christ. Bintner-Campill*, Luxembourg. — Du 25 septembre 1920.
3717. — *Hôtel des bains*, propr. *Capgen-Reding*, à Mondorf-Jes-Bains. — Du 29 septembre 1920.
3718. — *Agnèse Knaff*. — Modiste et mercerie, à Remich. — Du 11 octobre 1920.
3719. — *Hermann Rosenfeld-Læb*. — Manufacture de cuirs à Luxembourg. — Du 12 octobre 1920.
3720. — *A la Ville de Paris*, *G. Frister*. — Commerçant, marchand-tailleur à Luxembourg. — Du 18 octobre 1920.
3721. — *Veuve Pierre Reckinger*, librairie et tabacs à Differdange; propr. *Joséphine Gracher*, *veuve Pierre Reckinger*. — Du 19 octobre 1920.
3722. — *Librairie internationale Jos. Feller*, anc. *Emile Simonis*, à Luxembourg-gare. — Du 21 octobre 1920.
3723. — *Adolphe Fraymann*, Kurz- und Weißwaren en gros, Luxembourg, 10, rue Marie-Thérèse — Du 26 octobre 1920.
3724. — *G. Alphonse Ginsbach*, à Steinfort, représentant pour la vente de produits métallurgiques de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux et Acières de Steinfort. — Du 27 octobre 1920.
3725. — «Lux», publicités en tous genres propr. *André Fribourg*, Luxembourg. — Du 12 novembre 1920.
3726. — *Au vrai Bon Marché*, épicerie fine Luxembourg, à Luxembourg; propr. *Marg. Tholey épouse de Math. Hæser*, à Luxembourg. — Du 15 novembre 1920.
3727. — *Jules Thomé*, Neuanlagen von Central-Heizungen und sanitären Einrichtungen, elektr. Licht- und Kraftanlagen; propr. *Jules Thomé*, installateur, à Mondorf-les-Bains. — Du 23 novembre 1920.
3728. — *Catherine Martin*, lingerie pour hommes, Luxembourg. — Du 30 novembre 1920.
3729. — *Anne Petit*, commerce de charbons, à Bonnevoie. — Du 30 novembre 1920.
3730. — *Jean Pacquet*, marchand de charbons, à Hesperange. — Du 3 décembre 1920.
3731. — *Adolphe Fæhr-Weiwers*, vins et spiritueux en gros, à Grevenmacher. — Du 4 décembre 1920.
3732. — *Comptoir de musique*, maison *Stomps*, succ. *M. Hulsemann*, Luxembourg; propr. *Michel Hulsemann*, professeur de musique. — Du 8 décembre 1920.
3733. — *René Stoll*, agence industrielle, 6, avenue Adolphe, Luxembourg. — Représentations: Vacuum Oil Comp. Huiles «Gargogh», New-York, Pyrene Manuf. Co. à New-York, Philipps & Pain, matériel d'incendie, Paris-Bruxelles. — Du 15 décembre 1920.
3734. — *M. Speltz*, distillerie de Bivange, à Bivange; propr. *Michel Speltz*. — Du 17 décembre 1920.
3735. — *Schnelder Jean-Pierre*, plafonneur à Steinfort. — Du 23 décembre 1920.

Modifications:

- N° 637 (Mém. 1910, p. 505). — *N. Bradtké*, Glas-, Bilder- und Spiegelhandlung, Luxembourg. Modification: *Charles Bradtké*, verrerie, tableaux et glaces, en gros et en détail, Luxembourg-gare, Place de Paris. — Du 14 août 1920.

N° 647 (Mém. 1910, p. 505). *Paul Kutler*. -- Modification: Paul Kutler, photographe, Bernard Kutler, successeur, Luxembourg. Du 27 août 1920.

N° 522 (Mém. 1910, p. 440.). *Martin Huss*, « *Au Planteur de la Semois* ». Modification: Susanne Huss, épouse Paul-Joseph-Gamille Aschmann, chimiste, elle négociante à Luxembourg. Du 8 septembre 1920.

N° 1835 (Mém. 1916, n° 84). *Charles Breger*, Remich. Modification: Charles Breger, fabricant de tabacs et de cigares, à Luxembourg. Du 9 octobre 1920.

N° 536 (Mém. 1910, p. 410). *Kommissionshalle Henri Moritz*, Luxembourg. Modification: Magasin H. Moritz, 10, rue du St. Esprit, à Luxembourg. Du 22 octobre 1920.

N° 1681 (Mém. 1914, n° 7). *Reckinger et Musard*. Inhabérin: *Witwe Octav Reckinger-Gillen*, à Esch-s.-Alz. La procuration donnée à Victor Seffer est révoquée. Du 29 novembre 1920.

N° 1651 (Mém. 1913, n° 63). *Maison au Corset élégant A. H. Wirtz*, Luxembourg; *Cathérine Zahn*, successeur. Modification: A partir du 7 décembre 1920, la maison sera exploitée par Ant.-Hub. Wirtz, commerçant à Gobleme. L'ajoute: « *Gath. Zahn*, successeur » est à biffer. Du 7 décembre 1920.

N° 1579 (Mém. 1920, p. 759). « *Victoria House* » *Cornells Bakx*, Luxembourg. Mandataire général pour le Grand-Duché de Luxembourg: Hippolyte Sielens, négociant à Anvers, 10, rue Oxy. Du 9 décembre 1920.

N° 1581 (Mém. 1920, p. 759). « *Victoria House* » *Cornells Bakx*, à Esch s. Alz. Mandataire général pour le Grand-Duché de Luxembourg: Hippolyte Sielens, négociant à Anvers, 10, rue Oxy. Du 9 décembre 1920.

N° 1561 (Mém. 1920, p. 759). *Henri Jos. Lamuck*, Luxembourg. Modification: Joseph Henri Lamuck à Esch s. Alz. Comptoir industriel pour l'installation d'usine. Du 15 septembre 1920.

N° 1772 (Mém. 1916, p. 170). *Émile Dondelinger*, négociant d'automobiles, à Esch s. Alz. Modification: Emil Dondelinger, automobiles, succursale à Luxembourg, s, Boulevard du Viadin. Du 20 septembre 1920.

Radiations.

N° 118 (Mém. 1910, p. 235). *Joseph Coster*, à Luxembourg. Rayée le 11 août 1920.

N° 1601 (Mém. 1913, n° 3). - *Adolphe Krieps*, bureau de tabac, à Pétange. Rayée le 5 novembre 1920.

N° 3618 (Mém. 1920, p. 740). *Morheng*, épicerie, Luxembourg. Rayée le 10 novembre 1920.

N° 1671 (Mém. 1913, n° 79). *Hélène Walter*, veuve *Charles Schaafs*, Luxembourg. Rayée le 11 décembre 1920.

N° 3673 (Mém. 1920, p. 1291). *Jean Dumont*, ingénieur, Luxembourg. Rayée le 14 décembre 1920.

N° 1717 (Mém. 1911, n° 15). *N. Dhur-Charpentier*, épicerie à Rumelange. Rayée le 31 décembre 1920.

**Arrondissement de Luxembourg. Section B.**

Inscriptions:

502. « *Pharchial* », fabrique de produits pharmaceutiques, chimiques et alimentaires, société anonyme, établie à Luxembourg. Capital: 1 millions de francs. Directeur: M. François Michel, chimiste à Luxembourg; administrateur-délégué: M. Jean Mars, avocat, à Luxembourg. Du 12 août 1920.

503. « *Le Progrès* », Société coopérative de construction de maisons à bon marché, à Luxembourg. Capital: 10.000 fr. Conseil d'administration: MM. Alex Welter, conseiller des comptes, président; Alex Kahlen, assistant de construction, secrétaire, Math. Stramen, assistant de l'inspection du travail, trésorier. Du 14 août 1920.

504. « *La Populaire* », Société coopérative ouvrière, à Luxembourg, entreprise de toutes les opérations commerciales, industrielles et financières. Capital: 150.000 fr. Conseil d'administration: MM. J. P. Probst, avocat-avocat, président, Léon Bouvard, architecte, administrateur-délégué, Nicolas Hansen, Luxembourg-Gilacis, directeur-gérant. Du 16 août 1920.

505. *Ginthum & Marx* Elektrisches Installations-Gesellschaft, Bad Mondorf. Kapital: 12.000 Fr. Inh.: Eug. Ginthum, Elektriker, und Emil Marx, Geschäftsführer. Du 23 août 1920.

506. *Compagnie d'assurances « La Nationale Luxembourgeoise »*, à Luxembourg. Toutes opérations d'assurances. Capital: 4 millions de francs. Président du conseil d'administration: M. Adam Lersch, avocat et président de la Banque Internationale à Luxembourg; vice président: M. François de Colnet d'Huart; directeur général de

la société: M. Nic. Philippart, assureur à Bruxelles. — Du 25 août 1920.

507. — *Hermann & Cie.* Kommissions-, Import- und Export-Geschäft, Luxemburg-Bahnhof. — Kapital: 50.000 Fr. — Gesellschafter: Iri Hermann und Eugen Jacob Franck, Kaufleute zu Luxemburg. — Du 25 août 1920.

508. — *Société coopérative de Ravitaillement*, à Eich. — Achat et vente de denrées alimentaires. — Administrateur: Phil. Gonner. — Du 25 août 1920.

509. — « *Cimac* », Société anonyme des matériaux de construction et d'installation, à Luxembourg. — Fabrication et commerce de tous matériaux de construction et d'installation se rapportant à tous genres de bâtiment. — Capital: 2 millions de francs. — Conseil d'administration: MM. Jules Sechehaye, le baron Raym. de Tornaco, Ludolf Rosenheim, Maurice Claude Ducellier et Luc Housse. — Du 26 août 1920.

510. — *Lentz & Mreches*, à Rodange. — Achat et vente de métaux, de minerais et de produits industriels. — Capital: 50.000 fr. — Associés: Lentz André et Mreches J.-P., industriels, à Rodange. — Du 9 septembre 1920.

511. — *Kremer & Rettel*, à Esch-s.-Alz. — Exploitation d'un fonds d'imprimerie et d'un atelier de reliure. — Capital: 55.000 fr. — Associés: Kremer J.-P., libraire, et Rettel Jules, négociant, à Esch-s.-Alz. — Du 9 septembre 1920.

512. — *Edm. Gillain & Cie*, Esch-s.-Alz. — Commerce des matières premières et des produits des industries métallurgiques et chimiques ainsi que la petite quincaillerie. — Capital: 50.000 fr. — Edm. Gillain et Auguste Isaac, négociants. — Du 9 septembre 1920.

513. — *Société coopérative: Syndicat professionnel des négociants en grains luxembourgeois*, à Luxembourg. — Achat et vente de marchandises de toutes espèces. — Capital minimum: 500.000 fr. — Administrateurs: Hub. Legros à Luxembourg, directeur, J. Meyer-Decker à Diekirch, et J.-P. Clarens à Wiltz. — Du 10 septembre 1920.

514. — *Syndicat des Charbonniers luxembourgeois* à Luxembourg. — Capital minimum: 20.000 fr. — Président du conseil de surveillance: M. Gehlen Henri, charbonnier à Luxembourg-Gare. — Du 11 septembre 1920.

515. — *Th. Fonck & Cie.*, à Remich. — Exploitation des carrières à gypse et fabrication de toutes sortes de plâtre. — Du 11 septembre 1920. — Firme rayée le 3 février 1921.

516. — *Zahn et Rollinger*, à Luxembourg. — Commerce de gros en combustibles. — Capital: 20.000 fr. — Associés: J.-P. Zahn, rue Bel'air, 7, Luxembourg, Jean Rollinger, négociant à Esch-s.-Alz. — Du 14 septembre 1920.

517. — *Comptoir technique « Albert Knaff et Léon Mayer »*, à Luxembourg, rue Génistre, 3. — Importation et exportation de produits industriels et commerciaux de tous genres. — Capital: 20.000 fr. — Du 17 septembre 1920.

518. — *Ateliers d'émaillerie et de constructions Gustave Kalbfleisch & Cie.*, à Luxembourg. — Fabrication et commerce d'objets en fonte et en tôle. — Capital: 14.000 fr. — Gérant: M. Gustave Kalbfleisch, ingénieur, à Hollerich-Luxembourg. — Du 17 septembre 1920.

519. — *Comptoir métallurgique Luxembourgeois « Columeta »*, à Luxembourg. — Commerce de minerais, de métaux ouvrés ou non, de toutes marchandises provenant de, destinées à, ou pouvant être utiles à toutes industries métallurgiques. — Capital: 1 million de francs. — Président du conseil d'administration: M. Emile Mayrîsch, maître de forges au château de Colpach.

520. — *Société anonyme d'achats en commun*, à Luxembourg. — Achat et vente de tous les objets de consommation et de première nécessité. — Capital: 1 million de francs. — Président du conseil d'administration: M. Gabriel Maugas, directeur général de la société « Hadir », à Luxembourg. — Du 24 septembre 1920.

521. — *Union centrale de commerce*, à Luxembourg-Gare, rue Bourbon, 5. — Commerce en gros de denrées alimentaires et céréales, ainsi que de produits industriels et métallurgiques. — Capital: 20.000 fr. — Associés: MM. Robert Blauth et Ernest Feider-Gallé, à Luxembourg-Gare. — Du 30 septembre 1920.

522. — « *La Lime* », Albert Gurens, à Hollerich, et *Fréd. Heim*, à Luxembourg. — Du 2 octobre 1920. — Firme rayée le 12 janvier 1921.

523. — *Vaxelaire-Claes*, Tissus en gros, à Luxembourg; propr.: Raymond et Georges Vaxelaire. — Dépôt de marchandises et bureau d'expédition à Luxembourg, rue Louvigny, 4. — Représentant pour le Grand-Duché de Luxembourg: M. Léon-Jules Michel, à Bruxelles. — Du 20 octobre 1920.

524. — *Victor Ahlen et Camille Schambourg*. Exploitation d'un atelier de photographie, à Esch-s.-Alz. — Capital: 14.000 fr. — Du 25 octobre 1920.

525. *Wilmes et Vanière*, autogarage et atelier de réparations à Luxembourg. Capital: 10.000 fr. - Associés: Félix Wilmes, négociant, et Alfred Vanière, mécanicien à Luxembourg. Du 25 octobre 1920.

526. *Pierre et Albert Desom*, à Remich. Kauf und Verkauf en gros von Wein, Brauntwein, Obst und Lebensmitteln aller Art. Kapital: 10.000 fr. Du 26 octobre 1920.

527. *Marcel Pelletier et Jean Krutz*, à Luxembourg, 20, Boulevard Royal. Représentations industrielles, fers, métaux, minerais, scories, ciments et mitrailles. Du 30 octobre 1920.

528. *Nosbusch und Cannivé*, Lorentzweiler. Herstellung und Verkauf von Rheinischen Schwemmsteinen, Kalk, Cement und sonstigen Baumaterialien. Kapital: 50.000 fr. Gesellschafter: Joh. Nosbusch, Industriel zu Lorentzweiler, und Andreas Cannivé, Industriel zu Helmdingen. Du 10 novembre 1920.

529. *Loeb & Hostenbach*, Luxembourg Hollerich. Herstellung von Konditoreiwaren und deren Vertrieb. Kapital: 6.000 fl. Gesellschafter: Friedr. Loeb, Kaufmann, und Jos. Hostenbach, Konditor, beide zu Luxembourg Hollerich. Du 10 novembre 1920.

530. *La Nationale*, société coopérative, Luxembourg. Commerce des produits alimentaires, d'objets d'usage domestique et d'articles d'habillement en général. Capital illimité; minimum 700 fr. Administrateur: Jos. Gehlen, chef de gare, à Luxembourg. Du 15 novembre 1920.

531. *Félix Cloos et Co., succ. de Jos. Dom. Noël Speck*, à Esch-s.-Alz. Achat et vente de tous produits industriels sans exception, de métaux, charbons, mines, chaux et matériaux de construction. Capital: 100.000 fr. Associés: Félix Cloos, ingénieur civil, et Jos. Dom. Noël Speck, négociant, tous deux à Esch-s.-Alz. Du 18 novembre 1920.

532. *Briqueseries de Steinfort*, société anonyme, usine à Steinfort, siège social à Luxembourg. Fabrication et vente de ciment, de briques et de tous matériaux de construction. Capital: 1 million de francs. Administrateur délégué: M. Gust. Loose, ingénieur à Steinfort. Du 25 novembre 1920.

533. *Weber frères et Co.*, à Esch-s.-Alz. Dépôt de vins et liqueurs et l'achat et la vente de ces mêmes articles. Capital: 18.000 fr. As-

sociés: Weber Nicolas, Weber Dominique et Coppette Auguste, tous les trois négociants à Esch-s.-Alz. - Du 1<sup>er</sup> décembre 1920.

534. *Société anonyme d'éclairage, de chauffage et d'installations sanitaires*, à Luxembourg. Acquisition, construction, confection, vente et installation de tous appareils de chauffage, d'éclairage et de force motrice, ainsi que de tous articles sanitaires et hygiéniques. Capital: 1 million de francs.

Président du conseil d'administration: M. Eugène Elter, négociant à Luxembourg. Du 1<sup>er</sup> décembre 1920.

535. *Société Viticole Luxembourgeoise*, avec siège social à Luxembourg. Commerce de vins et de spiritueux. Capital: 500.000 fr. Administrateurs: MM. Christobal Miravet, industriel à Valence (Espagne), Jean Gueuning, ingénieur, Luxembourg, Bautista Villalonga, employé de commerce, à Charenton (Seine) France. Du 4 décembre 1920.

536. *Veuve Léon Gillain & Cie*, à Esch-s.-Alz. Achat et vente en gros et en détail de tous les produits chimiques et métallurgiques. Capital: 50.000 fr. Commanditée: Mad. Marie Risch, rentière, veuve Léon Gillain, à Esch-s.-Alz. Du 6 décembre 1920.

537. *Compagnie des produits de chimie technique (Prochitec)*, Luxembourg-Gare, 4, rue Wedel. Fabrique et vente de tous produits chimiques et de chimie technique. Capital: 600.000 fr. Président du conseil d'administration: Mad. Hélène Schaeff-Wolter, négociante, à Luxembourg. Du 11 décembre 1920.

538. *Dumont & Lersch*, ingénieurs, Luxembourg. Achat et vente de tous les produits de l'industrie minérale, métallurgique. Capital: 150.000 fr. Associés: MM. Dumont Jean, ingénieur, et Lersch Robert, ingénieur, tous deux à Luxembourg, sociétaires à responsabilité collective. Du 14 décembre 1920.

539. *Lamort & Cie*, à Manternach. Industrie de papier et exploitation de la force hydraulique. Capital: 1 million de francs. MM. Ernest Lamort et Marcel Lamort, industriels à Vitry-le-François (Marne) sont commandités. Chacun d'eux engage la société par sa seule signature. Du 16 décembre 1920.

540. *Société anglaise A. Freymann et Cie.*, 10, rue Marie-Thérèse, à Luxembourg. Achat et vente de tissus, d'articles de mercerie etc. —

Capital: 44.300 fr. — Associés: Léon Liebermann, commerçant à Strasbourg et Adolphe Freymann, commerçant à Luxembourg. — Du 21 décembre 1920.

**Modifications:**

N° 39 (Mém. 1910, p. 375.). — *Carl Spaeter*, Luxembourg. — Der Kaufman Moritz Penning zu Luxemburg ist zum Geschäftsführer bestellt. — Du 27 août 1920.

N° 435 (Mém. 1920, p. 749). — *Schneider sœurs*, à Esch-s.-Alz. — Ab 1. September 1920 scheidet die Teilhaberin Schneider Rosa aus. Mit diesem Tage geht das Geschäft mit allen Aktiven und Passiven an die Mitgesellschafterin Fr. Mathilde Schneider, über. — Du 27 août 1920.

N° 433 (Mém. 1920, p. 749). — *Magasins modernes « Galeries de France »*, à Luxembourg. — A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1920, M. Berton ne fait plus partie du personnel. Il a été remplacé par M. Jean Blaque. — Du 1<sup>er</sup> octobre 1920.

N° 230 (Mém. 1912, p. 114). — *Ennen frères, Grand-Garage « Union »*, propr. *Ennen frères*, à Luxembourg-Gare, rue Adolphe Fischer, 10. — Associés: Aug. Ennen et Alph. Ennen, mécaniciens-constructeurs. — Du 5 octobre 1920.

N° 461 (Mém. 1920, p. 755). — *Quincaillerie française, succursale de Fr. et Th. Printz de Luxembourg*, à Esch-s.-Alz., 99, rue de la Poste. — Quincaillerie en détail. — Directeur de la Succursale à Esch-s.-Alz.: M. Jul. Gillet. — Du 11 octobre 1920.

N° 476 (Mém. 1920, p. 760). — *Ditsch, Weisgerber & Cie*, à Esch-s.-Alz. — A partir du 1<sup>er</sup> août 1920: Ditsch, Geny et Weisgerber, commerce de cuirs et de peaux et articles de boucherie. — Associés: Gust. Ditsch, N. Weisgerber et Georges Geny à Esch-s.-Alz. — Du 21 décembre 1920.

N° 36 (Mém. 1910, p. 356). — *Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange*. — Le siège social de la société a été transféré à Luxembourg. — Les procurations de MM. Bernard Clasen, Georges Brasseur, Paul Palgen, N. Warck et Pierre Arnould sont éteintes. — M. Arthur Kipgen, ci-devant directeur à Dudelange, a été nommé Directeur technique à l'administration centrale, avec procuration générale collective pour toutes les affaires de la société. — M. Norbert Metz est nommé directeur de la division de Dudelange. — Il a été conféré à M. Emile Mayrisch le titre de président de la direction, et à M. Aloyse Meyer, celui de directeur général. — Du 24 décembre 1920.

N° 480 (Mém. 1920, p. 1294). — « *La Luxembourgeoise* », société anonyme d'assurance et de placement, à Luxembourg. — Les opérations prévues à l'art. 3 des statuts de la société sont traitées dans deux divisions. I. Division des assurances; II. Division des Placements. La division des assurances traite toutes opérations d'assurances et ne traite que celles-ci; la division des placements traite toutes les opérations de la société qui ne rentrent pas dans le cadre des opérations d'assurances. La fonction d'administrateur-délégué est abolie. — Du 29 décembre 1920.

N° 398 (Mém. 1919, n° 24). — *Prim & Kamp*, manufacture de glaces à Luxembourg. — Dissolution et liquidation de la firme. — Du 29 décembre 1920.

**Radiations:**

N° 486 (Mém. 1920, p. 1296). — *Dufrèsne et Steines*, à Hollerich. Rayée le 13 septembre 1920.

N° 308 (Mém. 1916, n° 38). — *Automobiles et cycles Peugeot*, à Levallois-Perret, succursale à Luxembourg. Rayée le 9 octobre 1920.

N° 104 (Mém. 1910, p. 575). — *Société anonyme des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Rumelange, St. Ingbert*. Dissolution et liquidation de la société. — Du 29 octobre 1920.

N° 44 (Mém. 1910, p. 376). — *Compagnie générale des Ciments*, à Luxembourg en liquidation. Rayée le 8 novembre 1920.

N° 459 (Mém. 1920, p. 755). — *Altmann & Theisen* à Hamm. — Rayée le 25 novembre 1920.

N° 489 (Mém. 1920, p. 1297). — *Martin sœurs*, Hollerich. Rayée le 30 novembre 1920.

N° 483 (Mém. 1920, p. 1295). — *Arth. Ensch & Kremer*, Esch-s.-Alz. Rayée le 15 décembre 1920.

**Arrondissement de Diekirch. Section A.**

**Inscriptions:**

1160. — *Winandy-Blinsfeld*, Beaufort. Café-restaurant, aubergiste, boucher et traillquant de bestiaux; créé le 1<sup>er</sup> janvier 1920. Exploitant Winandy Henri, à Beaufort. — Du 18 janvier 1921.

1161. — *Susanne Heynen, ancienne maison de commerce Heynen-Gruber*, Wiltz. Manufacture, mercerie. — Exploitante: Heynen Susanne, Wiltz. — Du 27 janvier 1921.

**Modifications:**

N° 734 (Mém. 1914, p. 1211). — *Gudert-Delleré, Ettelbruck*. — La maison de commerce prend la

dénomination: Schuhzentrale - Magasin central de chaussures, Jean-Pierre Goedert-Delleré, Ettelbruck. - La rubrique « objet de commerce » est modifiée comme suit: « Gastwirtschaft, Schuhhandlung, café, chaussures ». Du 27 janvier 1921.

N° 1054 (Mém. 1918, p. 322). *Jean-Pierre Heger-Gierens*, Hautmartelange. Café-restaurant, épicerie, manufacture, amarrages, cuirs, marchand d'grains et de céréales. Le commerce a été transféré de Hautmartelange à Vianden. Du 18 janvier 1921.

**Radiations:**

N° 21 (Mém. 1910, p. 374). *Egide Herckmans*, Ettelbruck. Spèzerei und Kolonialwarenhandlung en gros, Luttermittel und Elektrizitätswerk. Rayée à la demande du sieur Egide Herckmans fils, autrefois négociant, au fond'leur rentier à Ettelbruck. Du 12 janvier 1921.

N° 23 (Mém. 1910, p. 374). *Elektrizitätswerk Ettelbruck, Egide Herckmans fils*. Rayée pour cause de cessation du commerce. Du 12 janvier 1921.

N° 107 (Mém. 1910, p. 363). *N. Heynen-Grauber*, Wiltz. La firme a été rayée à la demande du sieur Heynen Grauber. Du 27 janvier 1921.

**Arrondissement de Diekirch. - Section B.**

**Inscriptions:**

56. *Michel Kipgen & Cie*, Ettelbruck. - Das Firmenschild lautet « Egide Herckmans successeur, Kolonialwaren en gros ». Engros-Handel in Spèzerei- und Kolonialwaren, sowie alle einschlägigen Artikel, welche sich direkt oder indirekt an diesen Handelszweig anschließen. Stammkapital: 100.000 Fr. Kollektivgesellschaft zwischen: 1. Kipgen Michel; 2. Kremer Albert; 3. Els-Reisch Michel; 4. Buchler Johann, alle vier Kaufleute, wohnhaft in Ettelbruck, gegründet durch Akt errichtet vor Notar Salentiny in Ettelbruck am 29. November 1920, gehörig einregistriert und im *Memorial* veröffentlicht. Ein jeder der Gesellschafter hat das Recht für die Firma zu zeichnen. Uebersteigt jedoch der Betrag der Handelsoperationen die Summe von fünf und zwanzig tausend Franken, so ist die Unterschrift der vier Gesellschafter erforderlich. Die Dauer der Gesellschaft beträgt zwanzig Jahre, beginnend mit dem ersten Dezember 1920. Die Gesellschaft kann vor dem festgesetzten Termin aufgelöst werden. Du 20 janvier 1921.

**Emprunts communaux. — Trage d'obligations.**

Communes et sections intéressées	De quel Bon de l'emprunt.	Date de l'émission.	Montants sortis au Budget.	Caisse chargée du remboursement.
Putcheid Mercheid.	12.000	1 <sup>er</sup> juiv. 1911	20, 43, 44.	Caisse communale.
Putcheid Nachmanderscheid.	4.000	id.	46.	id.
Putcheid Mercheid.	12.000	1 <sup>er</sup> juiv. 1911.	1, 20, 44.	id.
Putcheid Nachmanderscheid.	4.000	id.	4.	id.

Luxembourg, le 25 février 1921.

**Avis. Timbre.**

Il n'est dû aucune somme de timbre par le receveur de l'emprunt de Diekirch le 24 février 1921, vol. 23, fol. 108, que l'acte

**Bekanntmachung. Stempel.**

Im enge vom Unterschriftennehmer in Remich, am verfloffenen 24. Februar, 1921, Act. 108 an gefallenen Laftung erlaßt,

anonyme « les Plâtrières Luxembourgeoises, anciennement Th. Fouck et Cie. » établie à Remich, a acquitté le droit de timbre à raison de 450 actions de 1000 fr. chacune, portant les n° 1 à 450.

La présente publication est destinée à satisfaire à l'art. 5 de la loi du 25 janvier 1872.

Luxembourg, le 26 février 1921.

*Le Directeur général des finances,*  
**A. NEYENS.**

**Avis. — Association syndicale.**

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 31 mars au 14 avril 1921, dans la commune de Oberwampach, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour l'établissement d'un chemin d'exploitation aux lieux dits: « Grufenbüsch, In Kurfelt » à Brachtenbach.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal d'Oberwampach, à partir du 31 mars prochain.

M. Nicolas *Krack*, membre de la commission d'agriculture à Heiderscheid, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le jeudi, 14 avril prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle de laiterie à Brachtenbach.

Luxembourg, le 3 mars 1921.

*Le Directeur général de l'agriculture  
et de la prévoyance sociale,*  
**R. DE WAHA.**

daß die anonyme Gesellschaft „les Plâtrières Luxembourgeoises, anciennement Th. Fouck et Cie.“ mit Sitz in Remich, die Stempelgebühren für 450 Aktien zu je 1000 Franken, tragend die Nummern 1 bis 450, entrichtet hat.

Diese Bekanntmachung soll der Bestimmung des Art. 5 des Gesetzes vom 25. Januar 1872 Genüge leisten.

Luxemburg, den 26. Februar 1921.

*Der General-Direktor der Finanzen,*  
**A. Neyens.**

**Bekanntmachung. Schuldittagsgenossenschaft.**

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 31. März auf den 14. April 1921 in der Gemeinde Oberwampach eine Voruntersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage eines Feldweges, Orte genannt: „Grufenbüsch, In Kurfelt“ zu Brachtenbach.

Der Situationsplan, der Kostenausschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer sowie das Projekt der Genossenschaft-aktes sind auf dem Gemeindefestaktariat von Oberwampach, vom 31. März künftighin ab, hinterlegt.

Hr. Nicolas *Krack*, Mitglied der Ackerbaukommission zu Heiderscheid, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Die nötigen Erklärungen wird er den Interessenten, am Donnerstag, den 14. April 1921, von 9-11 Uhr morgens, an Ort und Stelle geben und am selben Tage, von 2-4 Uhr nachmittags, etwaige Einsprüche im Wolkerei-Saale entgegennehmen.

Luxemburg, den 3. März 1921.

*Der General-Direktor des Ackerbaus  
und der sozialen Fürsorge,*  
**H. de Waha.**

